

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE

Date d'impression: 20.07.2015

Révision: 23.12.2015

Version: 3.0 Remplaçant la version: 1.0



1. Identification du produit et de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: [SAGER Primer P](#)
Numéro index:
Numéro CE:
Numéro CAS.:
Numéro d'enregistrement REACH:
Synonyme(s):

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou de la préparation et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange: [primaire/promoteur d'adhérence](#)
Secteur d'utilisation: [SU22 – Utilisations professionnelles: Domaine public \(administration, éducation, spectacle, services, artisans](#)
Restrictions d'emploi recommandées: -

1.3 Renseignements concernant le fabricant qui fournit la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur

[Sager AG](#)
[Dämmstoffe](#)
[Dornhügelstrasse 10](#)
[CH-5724 Dürrenäsch](#)

Contact pour les informations techniques

Téléphone / Télécopie / email
[+41 \(0\)62 767 87 87 / +41 \(0\)62 767 87 80 / \[info@sager.ch\]\(mailto:info@sager.ch\)](#)

1.4 Numéro d'appel d'urgence

[Centre Suisse d'Information Toxicologique Zürich](#)
[Cas d'urgence 145](#)
[Cas non-urgents: + 41 \(0\)44 251 66 66](#)

2. Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008, annexe VII (substances):
Selon la classification de (CE) n° 1272/2008 le produit n'est pas classé comme dangereux.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 (substances) / directive 1999/45/EC (mélanges)

Pictogrammes de danger: [aucun](#)

Mention d'avertissement: [aucune](#)

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage
[EUH208: Contient du 1,2-benzisothiazol-3\(2H\)-one.](#) Peut produire une réaction allergique.

Mentions de danger
[EUH210: Fiche de données de sécurité disponible sur demande](#)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE

Date d'impression: 20.07.2015

Révision: 23.12.2015

Version: 3.0 Remplaçant la version: 1.0



Conseils de prudence
aucuns

Indications complémentaires: aucuns

- 2.3 Autres dangers**
Pas d'autres dangers connus

3. Composition/informations sur les composants

- 3.1 Substances**
Le produit est un mélange.

3.2 Préparations

Désignation: 1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one
Numéro CE: 220-120-9 Numéro CAS: 2634-33-5 Numéro index: 613-088-00-6 Numéro d'enregistrement REACH: -

Fraction: <0.05 %

Réglementation en accord avec le règlement (CE) n° 1272/2008: toxicité aigüe, cat. 4, ingestion; H302; corrosion / irritation cutanée, cat. 2; H315; sensibilisation de la peau, cat. 1; H317; lésions oculaires graves, cat. 1; H318; danger pour le milieu aquatique, danger aigu, cat. 1; H400 (M=10) SGH 05 (Corrosif), SGH 07 (Toxique, irritant, sensibilisant, narcotique), SGH 09 (Danger pour l'environnement), Mention d'avertissement „Danger“

(Pour le texte intégral des mentions de danger et conseils de prudence: voir la Section 16)

4. Premiers secours

4.1 Descriptions des premiers secours

Après une inhalation: Apporter de l'air frais. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

Après un contact avec la peau: Laver soigneusement à l'eau et avec un produit de nettoyage doux. Enlever immédiatement les vêtements souillés par le produit. Consulter un médecin en cas d'irritation cutanée.

Après un contact avec les yeux:
Rincer les yeux, pendant 10-15 minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

Après une ingestion: Ne pas provoquer de vomissement il y a danger d'aspiration. Chercher l'aide médicale. Rincer la bouche avec de l'eau et boire de l'eau en abondance. Consulter un médecin et Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Peut produire une réaction allergique.

4.3 Indications des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations importantes disponibles.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

- 5.1 Moyens d'extinction**
Adapter les mesures d'extinction au feu environnant.

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE

Date d'impression: 20.07.2015

Révision: 23.12.2015

Version: 3.0 Remplaçant la version: 1.0



5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Peut être libéré lors d'un incendie:
Oxydes de carbone
Gaz toxiques

5.3 Conseils aux pompiers

Porter un équipement de protection adéquat. Si nécessaire, porter un appareil de protection respiratoire et un vêtement de protection totale. Ne pas respirer les fumées. Adapter les mesures à l'environnement. Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives locales.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter des équipements de protection individuelle. Éviter le contact avec les yeux et la peau. Respecter le risque de glissement.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Endiguer en cas de déversement accidentel de quantités importantes. Obtenir la fuite si cela peut se faire sans danger.
Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel. Éviter de rejeter à l'égout, les fosses et les caves.
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec un produit absorbant les liquides (par ex. sable, sciure, liant universel). Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

6.4 Références à d'autres sections

Pour des informations sur la manipulation sans danger: voir la Section 7.
Pour des informations sur l'équipement de protection individuelle : voir la Section 8.
Pour des informations sur l'élimination : voir la Section 13.

7. Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec les yeux.
Éviter le contact intensif et prolongé avec la peau.
Manger, boire et fumer ainsi que la conservation de produits alimentaires sur les lieux de travail est interdit.
Respecter les consignes figurant sur l'étiquette et la notice d'utilisation.
Utiliser conformément aux instructions.

Tenir à l'écart des denrées alimentaires, des boissons et des aliments pour animaux.
Conserver le récipient bien fermé.
Se laver les mains avant les pauses et à la fin des travaux.
Enlever immédiatement les vêtements contaminés.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver uniquement dans le récipient d'origine.
Ne pas les entreposer dans les couloirs, passages, paliers et escaliers
Conserver à température ambiante.
Protéger du gel.
Approprié: Acier, polyoléfin

Classe de stockage: Classe 10/12 (liquides)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE

Date d'impression: 20.07.2015

Révision: 23.12.2015

Version: 3.0 Remplaçant la version: 1.0



7.3 Utilisation(s) finale(s)

Primaire/promoteur d'adhérence

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition pour les postes de travail sur 8 heures (VME) et valeur limite d'exposition calculée sur une courte durée VLE et/ou valeurs limites biologiques (VLB)
Valeur (limites) moyennes d'exposition pour les postes de travail

Aucuns

8.2 Contrôles de l'exposition

Assurer une bonne aération. Ceci peut être obtenu par une aspiration locale ou une évacuation générale de l'air. Si cela ne suffit pas pour maintenir la concentration à un niveau inférieur aux valeurs maxi autorisées sur les lieux de travail, il convient de porter une protection respiratoire appropriée.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux /du visage

Lunettes de sécurité avec protection latérale (EN 166)

Protection des mains

Gants de protection résistant aux produits chimiques (EN 374)

Recommandé: Caoutchouc, caoutchouc nitrile, PVC

0.5 mm (temps de passage >= 480 min)

Les temps de pénétration déterminés conformément à la norme EN 374, section III ne sont pas réalisés dans les conditions de la pratique. C'est pourquoi, une durée maximale de port des gants correspondant à 50 % du temps de pénétration est recommandée.

Autres mesures de protection de la peau

Crémer les mains après le travail.

Protection respiratoire

Normalement pas nécessaire.

8.2.3 Limitation et contrôle de l'exposition de l'environnement

Aucune mesure particulière.

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique:	liquide
Couleur:	selon spécification
Odeur:	caractéristique
pH:	5 – 6 (20 °C)
Point de fusion:	pas déterminé
Point d'ébullition:	pas applicable
Point d'éclair:	pas applicable
Température d'inflammation:	pas applicable
Danger d'explosion :	Produit n'est pas explosif.
Limite d'explosion inférieure:	pas déterminé
Limite d'explosion supérieure:	pas déterminé
Pression de vapeur:	pas déterminé

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE

Date d'impression: 20.07.2015

Révision: 23.12.2015

Version: 3.0 Remplaçant la version: 1.0



Densité:	ca. 1.01 g/cm ³ (20 °C)
Solubilité:	pas déterminé
Auto-inflammation:	Produit n'est pas auto-inflammable
Viscosité :	pas déterminé
log K _{ow} :	pas déterminé

9.2 Autres Informations

Pas d'informations importantes disponibles.

10. Stabilité et réactivité

10.1 Stabilité et réactivité chimique

Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.

10.2 Possibilité de réactions dangereuses, matières incompatibles

Aucune connue.

10.3 Conditions à éviter

Aucune connue. Voir la Section 7.

11. Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques (Source: GESTIS)

Ingrédients individuels:

Désignation: 1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one

Toxicité aiguë:

LD ₅₀ orale (rat):	375 mg/kg	
LD ₅₀ dermique (rat):	4115 mg/kg	
LC ₅₀ inhalative (rat):	0.25 mg/L (4h)	(poussière, la classification UE ne correspond donc pas)
ATE:	500 mg/kg	

Corrosion/irritation: irritant

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: fortement irritant

Sensibilisation: sensibilisant (par contact avec la peau)

Mutagénicité sur les cellules germinales: négatif.

Cancérogénicité: Pas de données disponibles.

Toxicité pour la reproduction: Pas de données disponibles.

Produit:

Toxicité aiguë: Pas de données disponibles.

Corrosion/irritation: Pas de données disponibles.

Irritation grave des yeux: Pas de données disponibles.

Sensibilisation: Le produit contient des substances sensibilisatrices. Contact avec la peau peut produire une réaction allergique.

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE

Date d'impression: 20.07.2015

Révision: 23.12.2015

Version: 3.0 Remplaçant la version: 1.0



Mutagène, cancérigènes, toxicité pour la reproduction: Pas de données disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique): Pas de données disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée): Pas de données disponibles.

Risque d'aspiration: Pas de données disponibles.

12. Informations écologiques

12.1 Écotoxicité

Désignation: 1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one	
LC ₅₀ 96h (poissons: Salmo gairdneri):	1.3-1.6 mg/L
LC ₅₀ 96h (poissons: Oncorhynchus mykiss):	2.18 mg/L
LC ₅₀ 96h (poissons: Lepomis macrochirus):	3.4 mg/L
EC ₅₀ 48h (Daphnia magna):	1.5-3-3 mg/L
EC ₅₀ 72h (Chlorella vulgaris):	0.15 mg/L
EC ₅₀ 96h (Pseudokirchneriella subcapitata):	0.055 mg/L
ErC ₅₀ 72h (Pseudokirchneriella subcapitata):	0.11 mg/L

Produit:
Pas de données disponibles.

12.2 Persistance et dégradabilité

Désignation: 1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one
Pas de données disponibles.

Produit:
Pas de données disponibles.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Désignation: 1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one
Log P_{ow}: 1.11

Produit:
Pas de données disponibles.

12.4 Mobilité dans le sol

Pas de données disponibles.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Pas de données disponibles.

12.6 Autres effets néfastes

Désignation: 1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one	
Toxicité bactériées:	
EC ₅₀ 16h (Pseudomonas putida):	0.4 mg/L

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE

Date d'impression: 20.07.2015

Révision: 23.12.2015

Version: 3.0 Remplaçant la version: 1.0



13. Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Respecter les prescriptions administratives locales Par exemple, installation d'incinération ou décharge appropriée.

Code de déchets

08 04 10 Déchets de colles et mastics autres que ceux visés à la rubrique 08 04 09. (Liste des déchets CE)

08 04 10 Déchets de colles et mastics autres que ceux visés à la rubrique 08 04 09. (Ordonnance sur les mouvements de déchets RS 814.610)

Emballages non nettoyés

Complètement vider les emballages. Traiter les conteneurs non nettoyés comme le produit lui-même. L'emballage peut être réutilisé ou recyclé après nettoyage.

14. Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

Pas une matière dangereuse.

14.2 Nom d'expédition des Nations Unies

ADR/RID: omit

IMDG-Code / ICAO-TI / IATA-DGR : omit

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

omit

14.4 Group d'emballage

omit

14.5 Dangers pour l'environnement

Marque „Matières dangereuses pour l'environnement“: omit

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

omit

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Catégorie de pollution (X, Y ou Z): omit type de navire (1, 2 ou 3) : omit

15. Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Classe de risque pour l'eau B

Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques RS 814.81:
Pas de restrictions.

Ordonnance sur les accidents majeurs SR 814.012 :
Pas de seuil quantitatif.

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE

Date d'impression: 20.07.2015

Révision: 23.12.2015

Version: 3.0 Remplaçant la version: 1.0



15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

16. Autres informations

Indication des modifications

[Revision complète, nouvelle composition du produit.](#)

Acronymes et abréviations:

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par route
RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
ADN: L'Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation sur eaux intérieures.
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
ICAO: International Civil Aviation Organization
GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
SGH: système générale harmonisé
CLP: Classification, Labelling and Packaging of Chemicals
ONU: Organisation des nations unies
SUVA: Schweizerische Unfallverhütungsanstalt
VME: Valeur moyenne d'exposition
VCE: Valeur limite d'exposition
LD: lethal dose
LC: lethal concentration
EC: effect concentration
EN: Europäische Norm
NOEC: no observable effect concentration
STOT: Specific Target Organ Toxicity
CMR: carcinogen, mutagen, toxic to reproduction
REACH: Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals
PBT: persistant, bioaccumulative, toxic
vPvB: very persistant, very bioaccumulative

Sources

[GESTIS: Datenbank des Instituts für Arbeitsschutz der Deutschen Gesetzlichen Unfallversicherung \(IFA\)](#)

Classification et procédure utilisées pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) n° 1272/2008
[méthode de calcul](#)

Mentions H / P pertinentes selon le règlement (CE) n° 1272/2008:

SGH 05 Corrosif
SGH 07 Toxique, irritant, sensibilisant, narcotique
SGH 09 Danger pour l'environnement
H302: Nocif en cas d'ingestion.
H315: Provoque une irritation cutanée.
H317: Peut provoquer une allergie cutanée.
H318: Provoque des lésions oculaires graves.
H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.
EUH208: Contient du 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one,). Peut produire une réaction allergique.
EUH210: Fiche de données de sécurité disponible sur demande

Informations supplémentaires

Les indications de la présente fiche de données de sécurité sont conformes à l'état actuel de nos connaissances et sont conforme à la législation nationale et européenne. Les conditions de travail chez l'utilisateur échappent toutefois à notre connaissance et à notre contrôle. L'utilisateur est responsable du respect de toutes les dispositions légales nécessaires. Les indications de la présente fiche de données de sécurité décrivent les exigences en matière de sécurité de notre produit mais ne garantissent nullement les propriétés du produit. Les indications de la présente fiche de données de sécurité sont nécessaires selon Art. 31 et Annexe II de REACH et selon Art. 20 de l'Ordonnance sur les produits chimiques du 05.06.2015 (législation suisse, au 01.07.2015).